



MODALITES DE SELECTION 2019 POUR LE POWERLIFTING

Préambule

Les modalités de sélection telles que définies ci-dessous ne dérogent pas aux règlements sportifs des différentes disciplines de la FFForce.

Le maintien de la pratique du powerlifting en France, malgré sa perte de vitesse en terme de compétiteurs, s'explique par le seul fait des Jeux Mondiaux. En effet, tant que ces derniers seront organisés sous une forme compétitive « équipée », la FFForce tentera d'y qualifier des athlètes.

A cette fin, un collectif JM2021 va être créé (CJM2021). Il sera constitué des meilleurs athlètes français présentant la potentialité de se qualifier, à savoir rentrer dans le top 10 mondial à l'indice de WILKS dans leurs catégories respectives (celles des Jeux Mondiaux).

Ainsi, ces athlètes seront systématiquement qualifiés aux compétitions internationales de référence, sans avoir à réaliser des minimas lors de tests matchs ou compétitions sélectives. Les indices à réaliser pour intégrer ce collectif sont calculés sur une moyenne arrondie des 8 à 10^{ème} places des 2 derniers Jeux Mondiaux. (*voir ci-dessous)

Attention, intégrer ce collectif pour une saison ne veut pas dire que c'est définitif jusqu'aux Jeux Mondiaux. En cas de contre-performance (à l'indice) lors des 2 compétitions internationales de l'année (Europe et Monde) l'athlète sortira du groupe. De la même manière, un ou une athlète qui réaliserait les minimas d'intégration à ce collectif lors d'une compétition de référence, l'intégrerait directement pour la fin de saison ou la saison suivante selon le calendrier.

A noter que les athlètes du CJM2021 ne pourront pas participer à une autre discipline que le powerlifting au niveau international (sauf dérogation exceptionnelle du DTN).

Enfin, les athlètes ne faisant pas partie du CJM2021 désireux de participer aux championnats d'Europe et/ou du Monde devront passer par les épreuves de sélection prévues ci-après.

L'objectif prioritaire de l'Equipe de France pour l'année 2019 est l'obtention de médailles lors des Championnats du Monde et contribuer à améliorer le classement de la France au ranking international.

Les Championnats d'Europe participent à la préparation des athlètes en vue des Championnats du Monde.

Tout athlète prétendant à une sélection internationale devra être à jour de la surveillance médicale réglementaire et ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire ou dans l'attente de passage devant la commission de discipline.

COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE

- **Championnats d'Europe Open** du 28 avril au 4 mai 2019 à Pilsen (Cze)
- **Championnats du Monde Open** novembre 2019 à Dubaï (Uae)

Championnats d'Europe

Objectifs

Obtenir 2 médailles au total.

Préparer les athlètes en vue des Championnats du Monde.

Sélection

Après les championnats de France 2019 Elite de Powerlifting, auquel la participation est obligatoire, les entraîneurs nationaux proposeront une liste d'athlètes sélectionnables pour ces championnats au DTN. Celui-ci retiendra alors en sélection définitive et, en priorité, les athlètes qui auront réalisés les minimas et qui présenteront un fort potentiel de médaille au total des trois mouvements lors de ces championnats.

Seuls les membres du Collectif JM2021 sont dispensés de cette épreuve qualificative.

Championnats du Monde

Objectif :

Obtenir 1 médaille au total.

Sélection

La FFForce organise un test match, le 31 août 2019, auquel sont convoqués les athlètes ayant réalisés les minima d'entrée en collectif France à compter du 1er janvier 2019. Hormis les membres du CJM2021, la participation est obligatoire pour prétendre à une éventuelle sélection. A l'issue de ce test match, les entraîneurs nationaux proposeront une liste d'athlètes sélectionnables pour ces championnats au DTN. Celui-ci retiendra alors en sélection définitive et, en priorité, les athlètes qui auront réalisés les minimas et qui présenteront la possibilité d'intégrer le top 8 mondial à l'issue des preliminary.

Attention

Afin de pouvoir prétendre et honorer une sélection en Equipe de France ou une sélection nationale, tout athlète devra être titulaire d'une licence FFForce valable pour la saison en cours.

Toute sélection peut être remise en cause pour :

- Blessure constatée,
- Méforme notoire,
- Non-respect de la convention SHN/Fédération,
- Non-respect de la charte de l'Equipe de France,
- Action pouvant constituer une infraction au règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage de la FFForce, qu'elle fasse l'objet d'une procédure, d'une mesure conservatoire ou non,
- Action pouvant relever de l'article 302 du règlement disciplinaire général de la FFForce, qu'elle fasse l'objet d'une procédure, d'une mesure conservatoire ou non.

Dans ce cas, le Président de la FFForce, le Directeur Technique National et /ou le médecin fédéral adressent un rapport circonstancié à l'instance compétente.

Ces modalités de sélection ont été élaborées dans le respect de la Charte de l'Equipe de France.

Elles sont validées dans les textes officiels de la FFForce.

Toute modification pourra y être apportée pour des raisons de force majeure et/ou dans l'intérêt supérieur de la France. Dans ce cas, celle-ci sera également validée et publiée.

Minima Internationaux de POWERLIFTING

Minima OPEN							
Femme	Col. Fr	Europe	Monde	Homme	Col. Fr	Europe	Monde
47	360	370	385	59	575	585	600
52	390	400	415	66	610	620	650
57	410	420	435	74	730	740	760
63	445	460	480	83	785	800	835
72	480	495	515	93	845	860	890
84	500	520	532,5	105	915	930	960
+ 84	540	560	580	120	950	970	990
				+ 120	980	1000	1015

CJM 2021			
Femme		Homme	
Light	545	Light	550
Middle	565	Middle	555
Heavy	530	Heavy	565
Super Heavy	500	Super Heavy	550

Grille de tolérance des poids de corps par catégories pour les seuls membres des collectifs France ayant déjà réalisé une compétition internationale dans leur catégorie.

(2% arrondis au 50 g les plus proches)

catégorie	47	52	57	63	72	84
tolérance	47,95	53.05	58.15	64.25	73.45	85.70

catégorie	59	66	74	83	93	105	120
tolérance	60.20	67.30	75.50	84.65	94.85	107.10	122.40